

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 mars 2023

**Date d'affichage de la
liste des délibérations :**

5 avril 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le **3 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Audrey LAURENT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

<> <> <> <>

**Objet : Bilan 2022 de
l'Action Sociale :
information**

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

Le développement d'un partenariat avec l'Ecole d'Art de Riom et la réalisation d'un travail autour de l'art comme support pour favoriser l'estime de soi des personnes âgées, valoriser leur rôle et leur compétence en s'appuyant sur leur créativité ;

COMMUNE DE RIOM

- La mise en place de nouveaux ateliers à destination des personnes âgées en partenariat avec le CLIC et la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : initiation au taping, ateliers smartphone, gym douce, naturopathie, automassage, initiation au golf, etc. ;
- Le soutien de la Commune à la lutte contre le cancer du sein avec une action d'information et de prévention dans le cadre d'Octobre Rose ;
- La poursuite du partenariat mis en place par le CCAS avec le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Maison des Solidarités concernant la coordination de l'aide alimentaire sur la Commune, à travers la commission CEBULON, où 154 dossiers de demande d'accès à l'épicerie solidaires ont été étudiées.

De fait, l'action sociale municipale 2022 se caractérise par les quelques éléments chiffrés suivants :

- Un budget annuel de 1 239 841.38 €,
- 8 473 personnes accueillies (téléphone et accueil de physique) au sein du CCAS,
- 487 aides facultatives (urgentes et non-urgentes) accordées,
- 125 dossiers d'aide sociale légale pré-instruits,
- 348 personnes domiciliées,
- 161 personnes reçues par un travailleur social du CCAS,
- 105 personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles et contactées lors des alertes canicule,
- 1 136 personnes ayant participé à une action collective proposée par le CCAS.

PJ : Rapport d'activités 2022 de l'action sociale.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance du rapport joint à la présente délibération, relatif à l'activité de l'action sociale pour l'année 2022.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 3 avril 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).